

Soumissions de rentes enrichies

Le présent document est un résumé des méthodes administratives relatives à la soumission d'une proposition de rente offerte à taux spéciaux. Pour obtenir les directives relatives à l'établissement d'une police de rente, voir la rubrique [Police de rente](#).

- La Standard Life propose des rentes à taux spéciaux pour les clients dont l'espérance de vie est plus courte que l'espérance de vie moyenne en raison de maladie ou d'invalidité.
- Une police de rente à taux spéciaux peut être :
 - ▶ constituée au moyen de capitaux **enregistrés ou non enregistrés**
 - ▶ établie en tant que rente sur **une seule tête**
 - ▶ établie en tant que **rente réversible** dont au moins un des rentiers présente une espérance de vie inférieure à la moyenne.
- Dans le cas de maladies graves, la Standard Life peut exiger une période garantie minimale, habituellement cinq ans et la vie durant.

Attestation médicale

- Le proposant doit soumettre à la Standard Life, **à ses frais**, une attestation médicale démontrant que son espérance de vie est inférieure à la normale.
- Une attestation médicale est habituellement un rapport détaillé du médecin traitant, décrivant les antécédents médicaux et l'état de santé actuel du proposant. Le rapport doit **porter la signature du médecin traitant et être présenté sur son papier à en-tête**.
- La Standard Life acceptera une attestation médicale d'un autre assureur sous réserve qu'elle ait été produite dans les six derniers mois. Voici la marche à suivre pour obtenir une attestation médicale d'un autre assureur :
 1. Obtenir une lettre d'autorisation, signée par le proposant et adressée à l'autre assureur, demandant que l'attestation médicale soit envoyée à la Standard Life.
 2. La lettre d'autorisation doit inclure la date de naissance du proposant ainsi que le numéro de police ou de proposition de l'autre assureur.
 3. Soumettre à la Standard Life une lettre d'accompagnement comprenant l'adresse électronique du bureau de vente ou du représentant en assurance.
 4. Télécopier à la Standard Life la lettre d'autorisation du proposant et la lettre d'accompagnement (voir le numéro de télécopieur ci-après).
 5. La Standard Life communiquera avec l'autre assureur pour demander l'attestation médicale.
- Envoyer à la Standard Life l'attestation médicale et les lettres d'autorisation et d'accompagnement **par télécopieur**, au :

Numéro de télécopieur : 514-499-4912

- La Standard Life examinera les documents médicaux fournis et, si elle le juge approprié, elle établira une **date de naissance rajustée**. Ce rajustement tient compte du nombre d'années ajoutées à l'âge actuel du proposant. La nouvelle valeur obtenue sert à calculer la soumission de la rente offerte à taux spéciaux.
- Soumettre une copie de la confirmation de la date de naissance rajustée avec la proposition.

Soumission

- Lorsqu'une soumission de rente offerte à taux spéciaux est produite au moyen du logiciel **AccumulAction**, inscrire la **date de naissance réelle** dans le champ **Date de naissance** et la **date de naissance rajustée** dans le champ **Ajust.** (à la droite du champ **Date de naissance**).
- Dans le cas où la prime excède **2 millions \$**, le bureau de vente doit obtenir une soumission de rente en écrivant à l'adresse cotation.surmesure@standardlife.ca. Cette mesure s'applique également lorsqu'une prime supérieure à 2 millions \$ doit être répartie entre deux polices.
- **Les renseignements suivants sont exigés pour établir une soumission de rente à taux spéciaux.** Dans certains cas, un complément d'information peut être exigé.

Pour chaque proposant :

- ▶ *Date de naissance réelle et date de naissance rajustée*
- ▶ *Sexe – féminin ou masculin*

Type de rente

- ▶ *agrée ou non agréée*
- ▶ *rente sur une seule tête ou rente réversible*

Date de règlement de la prime

Montant de la prime ou du versement de revenu

Provenance des capitaux

- ▶ *capitaux enregistrés – immobilisés ou non immobilisés*
- ▶ *capitaux immobilisés – autorité législative et tranche fondée sur des taux unisexes*

Date d'entrée en jouissance de la rente

Versements de revenu forfaitaire(s) et date(s)

Versements de revenu périodiques

- ▶ *type – uniformes, indexés (indexation partielle ou totale sur l'IPC), croissants (pourcentage et date d'entrée en vigueur)*
- ▶ *périodicité – mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle*

Période garantie

Réduction au décès (rente réversible seulement)

- ▶ *premier décès ou décès du rentier principal*
- ▶ *pourcentage de la réduction*
- ▶ *réduction avant ou après l'expiration de la période garantie*